



Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Modalités de financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 61/285 du 29 juin 2007 sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, un crédit d'un montant brut égal à 220 897 200 dollars, dont 210 676 800 dollars pour la Mission aux fins de son fonctionnement, 8 790 100 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 1 430 300 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

2. Les ressources approuvées par l'Assemblée générale pour la Mission devaient permettre de financer le déploiement de l'effectif autorisé de 38 officiers de liaison, de 1 565 membres de la police des Nations Unies, de 513 membres des forces de police spéciales, de 608 membres du personnel recrutés sur le plan international et de 2 038 membres du personnel recrutés sur le plan national ainsi que de 162 Volontaires des Nations Unies.

3. Pendant les trois premiers trimestres de l'exercice budgétaire 2007/08, l'euro s'est apprécié de 12,6 % par rapport au dollar des États-Unis (sur la base du taux de change fixé pour les opérations de l'ONU), passant de 0,802 euro pour 1 dollar, taux utilisé lors de l'établissement du budget de l'exercice 2007/08, à 0,701 euro pour 1 dollar en moyenne. Cela a entraîné une augmentation des dépenses libellées en dollars mais réglées en euros concernant les officiers de liaison, les policiers et le personnel recruté sur le plan national, et une augmentation du coût des biens et services provenant de fournisseurs locaux. Le prix du carburant diesel a également progressé de 42,9 %, passant de 0,70 dollar par litre (prix prévu au budget) à 1 dollar par litre. Le coût des services de restauration, d'entretien et de blanchissage



a lui-aussi augmenté, en raison de l'entrée en vigueur de nouveaux contrats octroyés à l'issue d'un appel d'offres.

4. Dans son rapport au Conseil de sécurité (S/2008/211), le Secrétaire général a informé le Conseil qu'il faudrait peut-être que la Mission adapte son déploiement opérationnel à l'évolution et aux changements enregistrés sur le terrain selon des modalités compatibles avec le cadre opérationnel défini dans la résolution 1244 (1999). Il est prévu de déployer une unité de police spéciale comptant 125 membres dans la zone de la MINUK en juin 2008 afin de renforcer la capacité de la Mission de protéger le personnel et les biens et de faire face aux aléas sur le plan de la sécurité.

5. Le montant brut des dépenses supplémentaires prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 est estimé à 21 599 400 dollars (montant net : 22 423 200 dollars), un montant net et brut de 11 799 800 dollars devant être couvert au moyen des crédits approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice en question (voir par. 12); en conséquence, des ressources supplémentaires d'un montant brut de 9 799 600 dollars (montant net : 10 623 400 dollars) sont nécessaires.

Tableau

Ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Montant total des dépenses prévues (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	1 369,9	1 607,8	(237,9)	(17,4)
Contingents	–	–	–	–
Police civile	50 769,6	59 593,7	(8 824,1)	(17,4)
Unités de police constituées	9 943,8	13 773,9	(3 830,1)	(38,5)
Total partiel	62 083,3	74 975,4	(12 892,1)	(20,8)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	73 512,1	63 605,1	9 907,0	13,5
Personnel recruté sur le plan national	45 354,7	47 785,5	(2 430,8)	(5,4)
Volontaires des Nations Unies	6 094,4	5 673,6	420,8	6,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	427,3	612,0	(184,7)	(43,2)
Total partiel	125 388,5	117 676,2	7 712,3	6,2
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	25,3	32,7	(7,4)	(29,2)
Voyages	771,2	817,9	(46,7)	(6,1)
Installations et infrastructures	9 216,0	13 191,9	(3 975,9)	(43,1)
Transports terrestres	2 702,2	3 874,1	(1 171,9)	(43,4)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Montant total des dépenses prévues (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Transports aériens	1 638,2	814,1	824,1	50,3
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Transmissions	3 772,6	4 261,3	(488,7)	(13,0)
Informatique	3 211,2	2 563,3	647,9	20,2
Services médicaux	488,9	673,9	(185,0)	(37,8)
Matériel spécial	92,1	92,1	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 287,3	1 503,5	(216,2)	(16,8)
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	23 205,0	27 824,8	(4 629,8)	(19,9)
Total brut	210 676,8	220 476,4	(9 799,6)	(4,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	17 227,2	16 403,4	823,8	4,8
Total net	193 449,6	204 073,0	(10 623,4)	(5,5)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	210 676,8	220 476,4	(9 799,6)	(4,7)

6. Comme indiqué dans le tableau, les prévisions de dépenses révisées au titre du fonctionnement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 s'établiraient à 220 476 400 dollars, en chiffres bruts (montant net : 204 073 000 dollars), soit une augmentation d'un montant brut de 9 799 600 dollars (montant net : 10 623 400 dollars), par rapport au crédit d'un montant brut de 210 676 800 dollars (montant net : 193 449 600 dollars) que l'Assemblée générale avait approuvé pour le fonctionnement de la Mission dans sa résolution 61/285.

7. L'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis a entraîné une augmentation des dépenses liées à l'indemnité de subsistance (missions) versée aux officiers de liaison (237 900 dollars) et aux membres de la police des Nations Unies (8 824 100 dollars) ainsi qu'une augmentation des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national et des dépenses connexes (2 430 800 dollars) et des dépenses concernant le personnel temporaire (184 700 dollars).

8. Les ressources supplémentaires équivalant à 3 830 100 dollars demandées au titre des unités de police constituées s'expliquent par le coût du déploiement, par avion, d'une unité de police spéciale supplémentaire composée de 125 membres, y compris le coût du transport et du déploiement du matériel appartenant à l'unité et le remboursement du montant dû en juin 2008 au gouvernement qui fournira l'unité de police.

9. L'augmentation des ressources demandées au titre des installations et infrastructures (3 975 900 dollars) est imputable à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar, qui a entraîné une augmentation du coût des services de gardiennage à régler, et à la progression de 42,9 % du prix du carburant diesel (1 dollar par litre alors que le prix prévu au budget est de 0,70 dollar par litre) servant au fonctionnement des groupes électrogènes. Par ailleurs, le coût des services

de restauration, d'entretien et de blanchissage a lui aussi augmenté, en raison de l'entrée en vigueur de nouveaux contrats octroyés à l'issue d'un appel d'offres.

10. L'augmentation des ressources demandées au titre des transports terrestres (1 171 900 dollars) s'explique par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar et par la hausse du prix du carburant diesel (voir par. 9) utilisé par les véhicules de la Mission.

11. La hausse de l'euro par rapport au dollar a également pour effet d'accroître le montant des ressources nécessaires pour couvrir les services de transmissions sur le plan local (488 700 dollars) et les services médicaux (185 000 dollars). En ce qui concerne la rubrique Fournitures, services et matériel divers, l'augmentation des ressources demandées s'explique par la comptabilisation pendant l'exercice 2007/08 de dépenses engagées pendant l'exercice précédent au titre de la location de photocopieurs (216 200 dollars).

12. Ces dépenses supplémentaires seraient contrebalancées par le solde inutilisé prévu d'un montant net et brut de 11 799 800 dollars, qui tient essentiellement à des taux de vacance de poste plus élevés que la normale en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies, à des frais de location de l'hélicoptère de la Mission plus faibles que prévu et à une réduction des dépenses liées au matériel informatique.

13. Dans sa note du 4 février 2005 (A/59/692), le Secrétaire général a demandé l'ouverture d'un crédit supplémentaire (33,8 millions de dollars) pour la MINUK pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, avec mise en recouvrement des quotes-parts correspondantes, la demande s'expliquant par un accroissement imprévu des dépenses pendant le même exercice, à la suite notamment d'un changement des paramètres budgétaires et de l'appréciation de l'euro. Au paragraphe 4 de son rapport (A/59/728), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a estimé, entre autres, que l'administration disposait d'une marge de manœuvre limitée en ce qui concernait le montant des dépenses de personnel et des indemnités et indiqué qu'il aurait été préférable de s'efforcer d'absorber les dépenses non budgétisées en réalisant des économies au titre des dépenses opérationnelles. Se fondant sur la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 6 de son rapport (A/59/728), l'Assemblée générale a ouvert un crédit supplémentaire de 30 millions de dollars et mis le montant correspondant en recouvrement pour le fonctionnement de la MINUK pendant l'exercice 2004/05.

14. De plus, dans le cadre de l'examen de la demande du Secrétaire général concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, avec mise en recouvrement des quotes-parts correspondantes, pour l'exercice 2004/05 (A/59/718), le Comité consultatif a indiqué au paragraphe 8 de son rapport (A/59/734) qu'il était d'avis que seules des circonstances exceptionnelles devraient justifier des demandes de révision de crédits et que, compte tenu du montant relativement peu important demandé, il recommandait que l'on rende compte de toute demande de crédits supplémentaires dans le rapport sur l'exécution du budget.

15. Au 14 avril 2008, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUK s'élevait à 48,9 millions de dollars, ce qui représentait 23,2 % des crédits approuvés aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et plaçait la réserve d'exploitation en

déficit (10 millions). Dans ce contexte, le Secrétariat estime que des circonstances exceptionnelles justifient la demande de crédits supplémentaires et la mise en recouvrement des quotes-parts correspondantes, étant donné : a) que les dépenses supplémentaires prévues correspondent principalement aux ressources de trésorerie nécessaires au règlement des indemnités de subsistance (missions) des officiers de liaison et des membres de la police des Nations Unies ainsi que des traitements du personnel recruté sur le plan national et des coûts connexes, au règlement des fournisseurs de biens et de services et aux dépenses associées au déploiement d'une unité de police spéciale supplémentaire (125 personnes); b) que le budget de la Mission ne peut absorber ces dépenses supplémentaires, qui représentent 4,7 % du budget total approuvé.

16. La décision que l'Assemblée générale sera appelée à prendre au sujet du financement de la MINUK se présente comme suit :

Ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, d'un crédit de 9 799 600 dollars en plus du crédit de 210 676 800 dollars déjà ouvert pour la même période conformément aux dispositions de la résolution 61/285 de l'Assemblée, et mise en recouvrement du montant correspondant.